



Tu vis une situation de violence
à caractère sexuel?

Tu vis une situation
problématique à l'école?



Le Protecteur national
de l'élève est là pour
veiller au respect
des droits des
élèves et de leurs
parents.

COMMENT PORTER PLAINTE?

Si toi ou tes parents n'êtes pas satisfaits des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son supérieur immédiat
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.



Pour porter plainte,
faire un signalement ou
pour toute autre question :



- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto : 1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca

